

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **30/08/2021, à 19h15** en la salle du conseil municipal,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 26/08/2021

Membre en exercice : 15

Présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Jean – François Eyermann, Francis Caillaud, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Elodie Guillon-Muller, Marie-Laure Gobin et Geoffroy d’Avezac de Castera.

Excusés : Karl Pommeraud, Maud Auché et Aurore Quenet.

Procurations : Maud Auché a donné pouvoir à Jean-Dominique Diez et Aurore Quenet a donné pouvoir à Marie-France Djerad-Payen.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin

OBJET : Dénomination et numérotation portant sur un ensemble de 36 logements individuels groupés

Vu le code général des collectivités locales Art.2213.23.

Il appartient au conseil municipal de déterminer l’appellation et la numérotation des voies communales afin de faciliter le repérage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré, décide de :

Article 1 : Nommer cette résidence :

- Clos des roseaux

Article 2 : Numérotter les maisons de 1 à 36 de façon continue. Les numéros pairs et impairs se succéderont (voir plan). Il ne sera pas tenu compte de côté droit et gauche de la rue.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L’UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 30/08/2021
Fabien VERRAT Maire.

